

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

16 décembre 2023

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

18 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 25

PROCURATION(S) 5

VOTANTS 30

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEIZE DECEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA MASSALA.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. GODEFROY, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, TERNISIEN, LEFEBVRE.

Était absent : M. THIERY

Avaient donné pouvoir : Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme LEFEBVRE à M. COQUELET, M. SABIRI à M. AÏT BABA.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, BOUTTIER, BARRY et Mmes GUIBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, DUPAIN, SVINH, HERNANDEZ, ZAPPIA.

Délibération N°06

SPORTS – COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME DE L'EURE (CDA27), MEETING D'ATHLETISME, SUBVENTION ET AUTORISATION DE CONCLURE UNE CONVENTION

Mme Rachida Dordain expose au Conseil municipal,

La 8^{ème} édition du Meeting d'athlétisme de l'Eure aura lieu le dimanche 28 janvier, à partir de 16 heures, et fera battre le cœur du stade couvert Jesse-Owens des performances des athlètes qui s'y engagent. Nous serons alors à 6 mois de l'ouverture des Jeux olympiques et à 7 mois – exactement – de l'ouverture des Jeux paralympiques de Paris 2024. Nul doute qu'à l'approche de cet événement planétaire, les performances et le public du Meeting seront au rendez-vous.

Même si la liste des athlètes qui s'aligneront sur les 12 disciplines inscrites au programme, n'est ni définitive ni officiellement dévoilée, nous savons déjà que les concours de perche et de hauteur côté femmes ainsi que ceux du triple saut et du Mile côté hommes seront relevés grâce à la participation des meilleurs performeurs mondiaux.

Au terme de 7 éditions, ce meeting, organisé par le Comité départemental d'athlétisme, s'est hissé au 3^{ème} rang des meetings français, au 8^{ème} rang des meetings à travers le monde. Pour 2024, les organisateurs ont

l'ambition de lui faire gagner une place dans le rang français et dans le rang mondial.

Cette année encore, la Ville est positionnée comme un partenaire de premier plan avec la mise à disposition de ses équipements, des personnels municipaux et la prise en charge d'un certain nombre de prestations correspondant à un concours financier indirect de 20 000 €. A cela s'ajoute une demande des organisateurs qui sollicitent l'octroi d'une subvention directe de 10 000 €.

Le Conseil départemental de l'Eure, le Conseil régional de Normandie et la Communauté d'agglomération Seine-Eure sont également appelés à contribuer au financement de cet événement. Le CDA27 bénéficie également de soutiens de la part de partenaires privés.

Dans ce cadre, une convention sera conclue avec le CDA27 afin de préciser les engagements de chacune des parties, notamment pour définir les prestations prises en charge par la Ville mais également en termes d'affichage et de valorisation de la Ville.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention directe de 10 000 € au Comité Départemental d'Athlétisme de l'Eure,
- **INSCRIT** les crédits au budget primitif 2024,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout acte afférant.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET